

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier».

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

La motion M-1025 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal en date du 9 octobre 2012. Elle a été traitée lors des séances du 28 janvier, 25 février, 11, 18, 25 mars et 8 avril 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. La rapporteuse remercie ce dernier pour sa très bonne gestion des débats ainsi que M^{me} Eliane Monnin et M. Clément Capponi pour la qualité de leurs notes de séances.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le cinéma est un art contemporain et populaire par excellence;
- que la disparition des salles s'est accélérée dernièrement à Genève: Broadway, Central, et qu'il ne subsiste actuellement plus que quatre salles indépendantes de quartier (rive droite: Nord-Sud; rive gauche: Cinélux, City et les Scalas);
- que le maintien de ces lieux culturels de proximité est essentiel au lien social et à la diversité des activités;
- que les cinémas de quartier permettent la mise sur pied de projections destinées, par exemple, aux enfants (Ciné Prim des Scalas) ou aux personnes âgées (Ciné Senior du Bio ou du Nord-Sud) ou d'autres catégories de la population;
- que ces cinémas pourraient travailler en relation avec les maisons de quartier, s'ils étaient aidés dans ce sens;
- que la collectivité publique a avantage à soutenir un lieu existant plutôt que de devoir le recréer ex nihilo après sa disparition;
- que cette action prend place dans la logique du maintien d'une économie à but culturel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates visant, dans un premier temps, à maintenir les cinémas indépendants de quartier encore existants;
- d'étudier la possibilité, à terme, d'en recréer un par quartier.

Séance du 28 janvier 2013

Audition de M^{me} Vera Figurek et M. Alberto Velasco, motionnaires

Selon M. Velasco, les cinémas de quartier doivent être conservés, car ils jouent un rôle social prépondérant. Ils avaient aussi un rôle économique lors de leur naissance et pendant longtemps pour les commerçants du quartier, par exemple. Ils ont aujourd'hui de plus en plus de mal à jouer leur rôle, car les loyers augmentent sans cesse et de manière très prononcée. M. Velasco souligne aussi que les habitants de Genève tiennent particulièrement à leurs cinémas de quartier. Il proposerait donc, par exemple, de subventionner le loyer payé pour ces salles ou encore de participer aux différents investissements consentis par ces cinémas.

M^{me} Figurek rappelle ensuite que c'est le Parti socialiste qui est à l'origine de cette motion et qu'Ensemble à gauche s'est rallié à ce texte, car il a toujours souhaité qu'une attention particulière soit portée à ce qu'elle considère comme les parents pauvres de la culture, ainsi que le sont la danse et le cinéma. La Ville n'est toutefois pas la seule instance qui pourrait participer à ce projet de sauvetage des cinémas de quartier. Le Grand Conseil, au travers de son récent projet de loi sur la culture, s'est engagé pour le Fonds romand pour le cinéma, mais cette volonté a été malheureusement récemment balayée en plénière. La Ville a tout de même participé à hauteur de 2 millions de francs à ce projet. Elle précise aussi que la Ville de Genève ne dédie que 11% du budget du département de la culture et du sport dédié aux fameux parents pauvres précités. Il ne s'agit pas là de municipaliser, dans un premier temps, les cinémas. Ce serait une nouveauté pour Genève, mais elle souligne que de nombreuses villes françaises ont déjà des cinémas municipalisés.

Statistiquement, il faudrait un certain nombre d'écrans pour 100 000 habitants et Genève ne les a pas. Il faudrait aussi faire des efforts au niveau de la programmation, car les cinémas indépendants ne font pas d'ombre aux multiplexes. M^{me} Figurek souhaiterait aider les cinémas au niveau de l'acquisition des œuvres ainsi qu'au niveau des tarifs (journées gratuites, cartes facilitant l'accès aux cinémas de quartiers, etc.) en se référant aux petits tarifs pratiqués dans les cinémas municipalisés de France. On pourrait aussi mettre à disposition des salles ou encore aider les cinémas de quartier dans le paiement de leur loyer. Elle souhaiterait même profiter des PUS pour encourager ce type de cinémas. Elle propose aussi l'achat, en collaboration avec d'autres cantons, d'œuvres cinématographiques.

Selon M. Velasco, une attention toute particulière doit être portée à la rive droite, rive sur laquelle ne subsiste qu'un cinéma indépendant. Il rappelle qu'il faut absolument conserver les liens sociaux créés par les cinémas indépendants, par des conférences, débats, etc. Il faudrait aussi s'intéresser aux enfants qui font des sorties scolaires au cinéma, ainsi qu'aux aînés. Il faut aussi tenir compte de l'empreinte économique et écologique positives de la présence de cinémas indépendants dans les quartiers.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur le bien-fondé de se substituer à des privés afin de gérer des entreprises, l'éventuelle nomination de fonctionnaires de la Ville pour gérer ces cinémas, la possible utilisation du bâtiment de feu l'Alhambra pour ouvrir éventuellement un cinéma municipalisé au lieu de se lancer dans la gestion et l'achat de cinémas privés, le sauvetage de quatre cinémas indépendants et la demande de la motion d'avoir un cinéma indépendant par quartier.

Réponses

M. Velasco dit qu'il n'existe pas qu'une forme de réponse. Le Cinélux, grâce entre autres à la Ville, est parvenu à se tenir à flots. Chaque cinéma pourrait avoir sa propre réponse. Il propose l'audition de personnes qui ont œuvré pour la sauvegarde de cinémas de quartier. M^{me} Figurek précise que c'est une fondation qui s'occupe du Bio et non pas un fonctionnaire en tant que tel. Le Cinélux est géré lui par une association. Elle tient à souligner qu'il ne s'agit pas ici de critiquer les privés en considérant qu'ils feraient de la spéculation immobilière, car il est difficile de gérer ces cinémas, et que les gens qui s'y lancent, se heurtent à de nombreuses difficultés. M. Velasco rappelle que les personnes qui tiennent ces cinémas de quartier, actuellement, ne gagnent presque rien et que les difficultés sont nombreuses. Lorsqu'elles cessent leurs activités, le cinéma meurt. Il préfère donc que la Ville donne un coup de pouce plutôt que de recréer artificiellement un cinéma municipalisé une fois que l'on aura assisté à la fermeture de tous les cinémas indépendants. Ces salles proposent des films qui ne sont projetés nulle part ailleurs, ce qui est une chance inouïe. Cette motion ne cherche pas la municipalisation, mais souhaite soutenir les entrepreneurs qui gèrent les salles existant déjà. M^{me} Figurek précise que la Ville ne se substituerait pas aux privés, selon cette motion, mais collaborerait avec les cinémas. Ces cinémas ne seraient pas à tout prix subventionnés, mais aidés financièrement uniquement en cas de besoin réel. Elle souhaiterait un cinéma par quartier qui pourrait même se trouver dans les maisons de quartier déjà existantes. La motion souhaite créer des endroits de projection, ce qui ne signifie pas que cela doit se faire *ex nihilo*, mais bien que les

projections pourraient se faire dans des lieux qui pourraient y être complètement dévolus. Il faudrait ainsi éviter les salles polyvalentes. Lors de chaque création de bâtiment, il faudrait indiquer dans le plan localisé de quartier la mention d'une salle de projection.

Un commissaire précise qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles salles, mais bien soit de maintenir, soit de faire renaître les salles de cinémas de quartier. La motion ne souhaite pas des salles polyvalentes, mais tient à des cinémas de quartier au sens propre du terme, à savoir qui ne proposent pas autre chose que du cinéma. Le problème des cinémas de quartier ne tient toutefois pas à la fréquentation, mais bien au nombre de lieux de projection qui est aujourd'hui fort retreint et compare cette situation à celle des librairies. Cette motion souhaite le pluralisme et pas le monopole cinématographique. C'est une démarche de politique culturelle pour lutter contre le fait d'avoir une seule offre cinématographique à Genève.

Séance du 25 février 2013

Audition de MM. Jean-Bernard Mottet, conseiller au Service culturel, et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

M. Kanaan concède un vrai souci quant à cette question délicate qui se rapproche de celle des librairies. Les salles sont confrontées à plusieurs menaces: loyers qui enflent, évolution dans les technologies, etc. Le Conseil administratif a collaboré au sauvetage du Cinélux grâce à une subvention extraordinaire. La subvention directe est donc envisagée, mais cela n'est pas anodin. Il faudrait donc plutôt envisager un label culturel pour recréer une vie de quartier sans avoir à proposer des subventions directes et élevées. Il faudrait aussi encourager la collaboration entre les salles indépendantes. Rappelons-nous d'ailleurs qu'elles tiennent à leur indépendance et connaissent tout de même une forme de concurrence entre elles. Les modèles de sauvetage sont nombreux, mais il faut rester prudent. Il n'est pas possible d'acquérir pour la Ville seule un cinéma, mais M. Kanaan apprécie la volonté politique exprimée dans la motion M-1025.

M. Mottet rappelle que le 84% des entrées au cinéma se font dans les multiplex Pathé. Depuis 1972, quatorze salles indépendantes ont disparu. Il n'en reste aujourd'hui plus que sept. Aucune salle ne peut survivre sans pouvoir assurer la numérisation de ses films. Celles qui ont survécu y sont donc parvenues. Il parle d'une pratique en fonction du nombre d'entrées et des subventions arrosées sur cinq ans en vue d'une numérisation de leurs films.

Il rappelle que le nombre de spectateurs reste tout de même important et apporte beaucoup au quartier et à la vie culturelle de proximité. Toutefois, les subventions directes pourraient poser de nombreux problèmes tels que ceux de

savoir qui subventionne qui et à quelle hauteur. Il faudrait aussi tenir compte de la réalité du terrain, car les appréciations des personnes hors de ce milieu sont souvent faussées. Le monde du cinéma est plus complexe qu'il n'y paraît et des erreurs de jugement sont aisément commises. Il renvoie à la note «Point de situation: soutien aux salles de cinéma indépendantes». Il rappelle les divers moyens existants pour faciliter l'accès à ces salles: cinéma des aînés, carte 20 ans, 20 francs, etc.

On veut aujourd'hui renforcer la collaboration entre le public et le privé, cf. Festival Black Movie, la collaboration qui a eu lieu entre le Scala et ce festival et qui a très bien fonctionné. Les mêmes recettes ne peuvent pourtant pas s'appliquer à tous les cas de figure. La qualité de l'accueil a son importance. Il y a donc une volonté de travailler sur un label de cinéma de quartier.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur un éventuel soutien de la part de Pathé envers les cinémas indépendants et sur le bien-fondé de l'achat d'un bâtiment pour qu'un cinéma indépendant puisse y subsister.

Réponses

Les cinémas indépendants se trouvent sur un marché suivant des règles très figées. Pathé s'efforce ainsi peu à peu de mettre la main sur des films pas toujours destinés à un large public. Cela influence les choix des décideurs de programmation de cinémas indépendants. L'opportunité d'acheter un bâtiment ne s'est pas présentée pour l'instant et les tentatives de prises de contact restent infructueuses. Il reste encore l'opportunité de l'Alhambra qui pourrait accueillir une salle de cinéma. Cette salle serait, par exemple, bien adaptée à un festival cinématographique grâce, notamment, à sa capacité d'accueil.

Séance du 11 mars 2013

Audition de M^{me} Giuditta Ricci Sebihi, l'une des exploitantes du Cinélux, et de M. Jean-Pierre Fioux, membre du comité de l'association

M. Fioux se dit satisfait du texte de la motion et se félicite de cette volonté politique qui semble réunir un grand nombre de sensibilités. Il rappelle quelles ont été les menaces, comment ils s'en sont sortis et comment ils continuent à se battre: 1^{er} janvier 2012: changement d'exploitant qui a résilié le bail – nouveau bail à négocier pour les nouveaux exploitants – la propriétaire a demandé 50% d'augmentation du loyer – il a fallu aussi se frotter à la nécessité de passer au numérique – impossible grâce à la seule billetterie – constitution d'une asso-

ciation, pétition qui a récolté de nombreuses signatures – juillet 2012: aide de 20 000 francs dans la recherche active de fonds qui s’est soldée à environ 100 000 francs au total – possibilité de passer au numérique – question du loyer, fruit de longues et nombreuses discussions – augmentation finale de 13% – cette augmentation reste lourde et représente un gros effort financier – il reste des travaux complémentaires à effectuer pour passer au numérique ainsi que d’autres divers travaux – les initiants de la pétition ont demandé une aide supplémentaire à hauteur de 22 000 francs – le bail n’est conclu que pour une année, ce qui a pour effet de laisser planer des menaces. Une politique de programmation innovante a été mise en place par les deux nouvelles exploitantes du Cinélux. Des synergies ont été créées avec les maisons de quartiers et de nombreuses manifestations ont eu lieu. Il est question maintenant d’envisager, en collaboration, une démarche pour trouver une solution commune à tous les cinémas indépendants en danger.

Les propositions de M. Fioux sont les suivantes:

- favorisation des synergies entre les différentes salles de quartier et mise en place de festivals à thèmes, par exemple;
- aides ponctuelles financières (pour des travaux, par exemple);
- la Ville pourrait devenir acquéreuse de salles de cinéma.

M^{me} Ricci Sebihi rappelle que la subvention n’a malheureusement pas suffi à couvrir tous les frais de passage au numérique et que ces derniers sont plus élevés que ce qui était escompté au début. Les difficultés récentes ont coupé le cinéma du public et il a fallu se rabattre sur des reprises. Elle considère qu’une aide à la communication serait une bonne chose.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur le cas où le propriétaire récupérerait son bien alors que des travaux ont été effectués par la Ville, d’éventuelles discussions avec le magistrat pour acquérir cette salle, la programmation, l’achat du matériel, l’existence d’une Fédération des cinémas indépendants, les délais de sauvetage de la salle, la nécessité d’un cinéma de quartier dans chacun des quartiers de la ville, un éventuel concept global de cinéma de quartier et les liens avec le Département de l’instruction publique, de la culture et du sport, afin d’encourager l’accès aux cinémas indépendants.

Réponses

M. Fioux indique que, bien que le bail soit à renouveler chaque année, la propriétaire n’a pas manifesté le désir de changer la nature de l’affectation des locaux et que de toute manière, avec l’amendement visant à obtenir le maintien d’une activité de proximité diversifiée et garantissant une animation en

cas de changement d'enseigne ou de bailleur, introduit par l'exécutif municipal, elle ne le pourrait pas. La programmation et l'achat du matériel sont assurés par les exploitantes. Il faut distinguer l'association constituée statutairement sans but lucratif, pour laquelle les deux exploitantes travaillent, du comité de soutien qui œuvre aux côtés de l'association et des exploitantes. Il existe une Fédération des cinémas indépendants. Il s'agit à Genève du groupement des cinémas indépendants. Le Cinélux aurait besoin de recevoir une aide idéalement d'ici à l'été 2013. Les liens sont d'abord créés avec les programmeurs qui ne parviennent pas à placer facilement leurs programmations sur le marché. De plus, Pathé s'est emparé de films qui étaient habituellement pris par les cinémas indépendants. M. Fioux souligne toutefois que le Cinélux est prêt à programmer des films «qui marchent», ce qu'il a déjà fait. Il n'y a donc pas de volonté de faire un cinéma de niche, mais il se heurte aux distributeurs et aux monopoles. L'accès aux films grand public est donc limité. L'idée d'un concept global de salles de cinémas de quartier a été envisagée et les synergies actuelles tiennent compte de cette volonté. Il a été envisagé que ces salles soient polyvalentes, mais il y a un problème d'espace. M^{me} Ricci Sebihi rappelle aussi que le Cinélux souffre des festivals alentours. L'option d'une collaboration avec le DIP a été envisagée, cela prend du temps, mais c'est une priorité. Les approches avec les jeunes sont déjà nombreuses.

Séance du 18 mars 2013

Audition de M^{me} Cornelia Hummel, et de M. Jean-Marc Richard, secrétaire de l'Association des amis du Bio et secrétaire de la Fondation de droit privé du Bio

M. Richard raconte que la constitution d'une fondation de droit privé a été soutenue par la commune de Carouge. Il y a eu un fort travail associatif en vue de sauver le Bio. Il rappelle l'historique: le cinéma date de 1928, il est en mauvais état et l'ancien exploitant a passé le relais. Il y a eu un projet qui voulait fermer la place et y voir construire des immeubles. Le cinéma n'est pas qu'un commerce, mais aussi un lieu culturel de socialisation dédié à tous les âges, ce qui a conduit à de très nombreux appuis des autres commerçants.

L'aspect foncier est central. Les loyers sont de plus en plus élevés et c'est la raison pour laquelle la commune de Carouge a racheté le bienfonds et a redonné le droit de superficie à l'association qui se donne pour rôle de rénover et de remettre le cinéma à flots. Le fonds de péréquation intercommunal a donc permis le rachat et la réhabilitation de la salle. En échange, il n'y aura pas de demande de subvention pour le fonctionnement de cette dernière. Le cinéma survit donc parce qu'il est déchargé d'un loyer mensuel, il reste uniquement à rembourser la dette. Attention, la commune aide tout de même car elle achète des films scolaires, cela suffit pour l'instant pour tourner.

M^{me} Hummel rappelle qu'il n'y a pas de volonté de transformer cette salle en cinéclub, mais bien de rester dans une dynamique professionnelle plus ou moins liée au cinéma indépendant. L'accent est mis sur l'accès des salles de cinéma aux enfants. Les petites salles devraient peut-être se mettre en réseau afin de capter plus de films et de faire venir un public plus hétérogène.

M. Richard rappelle que la petite salle est quasiment dévolue uniquement aux films documentaires suisses. Il trouve cet aspect très important, car il est paradoxal que de nombreux documents produits en Suisse ne sont pas projetés. Cela représente un plus, car les réalisateurs parviennent à faire de nombreuses entrées, ce qui les aides pour les financements par la suite et pour l'Office fédéral de la culture qui reverse entre 6 et 7 francs sur chaque billet, ce qui double les entrées d'argent.

Questions des commissaires

Des questions sont posées sur le budget annuel du cinéma, sur le prix des billets, le nombre de collaborateurs professionnels et leurs salaires, sur la concurrence opérée par Pathé sur le Bio, sur l'effet de la présence du café sur le cinéma et les synergies créées par les festivals de cinéma.

Réponses

Le budget annuel du cinéma est de 680 000 à 700 000 francs. La somme finale est toutefois très réduite, car elle s'élève à environ 20 000 francs. Les billets coûtent 16,50, 11 ou 10 francs selon les films et les abonnements que détiennent les spectateurs. Personne ne tient à augmenter les prix des billets. Il n'y a pas qu'un cinéma, il y a aussi un café. Il y a donc un chef de cabine à plein temps et un opérateur-caissier à 30%. Il y a un poste à 80% et deux postes à 30% pour le café, ce qui représente entre 33 000 et 37 000 francs par mois, au minimum de la convention collective de travail. Le cinéma n'est pas directement subventionné par la commune. Il ne touche que des subventions supra-communales, comme c'est le cas de tous les cinémas. L'association a précédé la fondation et agit en soutien de cette dernière, mais elle n'exploite pas la salle et est, entre autres, composée de conseillers municipaux et de membres du milieu professionnel. Les employés sont rémunérés par la fondation et non pas par la commune. Des accords ont été négociés avec les distributeurs par la Fondation des cinémas indépendants, ce qui leur a, par exemple, permis de s'équiper en numérique. Le café ne dégage pas beaucoup d'argent chaque année. Il n'est pas économiquement très intéressant, mais il attire beaucoup de gens au cinéma. Le Bio a le Filmar, il a déjà participé au Festival Black Movie, etc., mais la difficulté se situe au niveau des dates. Il y a une guerre économique entre les distributeurs et les cinémas, car il y a de nombreuses difficultés à articuler les films courants et les festivals. Le Bio veut jouer sur la diversité de l'offre. Les petites salles devraient se fédérer, créer des mini-réseaux,

etc. M. Richard souligne toutefois que les choses se font en bonne concurrence et qu'un label serait bon pour le public plutôt que pour les distributeurs.

Séance du 25 mars 2013

Audition de M^{me} Patricia Dumont, présidente du groupe des cinémas indépendants, et de M. Laurent Dutoit, programmeur des cinémas indépendants, direction des Scala et distributeur de films (Agora)

M. Dutoit explique le fonctionnement du cinéma suisse: les exploitants et producteurs sont connus, mais bien moins le distributeur qui se trouve entre les deux. Il est en charge de l'achat d'un film pour un territoire, de la recherche d'exploitants et est en charge des opérations de communication. Le 40% d'entre eux sont des indépendants, dont Agora. Il faut donc négocier avec les distributeurs pour la sélection de films sur Genève. La mainmise de Pathé est très forte. Les trois complexes Pathé représentent 85% des parts de marché à Genève. Les 15% restant représentent 200 000 entrées annuelles et un type différent de projections. Ces salles privilégient l'accueil et favorisent une atmosphère intimiste. Elles cherchent à avoir une politique tarifaire abordable et les tickets d'entrée coûtent donc moins cher, en moyenne de près de 2,5 francs (cf. carte Cinépass, environ 6000 vendues par an, ce qui représente environ 30% du total des entrées).

M^{me} Dumont reconnaît la situation difficile des cinémas indépendants. Moins les cinémas sont nombreux, moins l'offre est attractive. A ce stade, la survie est encore possible, mais si les fermetures se poursuivent, elle deviendra difficile. Les salles cherchent à avoir un rôle social, mais ne sont en réalité pas des salles de quartier. En effet, le public n'est pas, et de loin, celui du quartier. C'est donc une bonne idée sur le papier, mais cela ne fonctionne plus aujourd'hui. Certaines salles travaillent déjà avec les maisons de quartier, mais il faudrait davantage aller dans cette direction.

M. Dutoit rappelle le rôle négatif joué par Balaxert dans la fermeture des cinémas indépendants ces dernières années, et qu'une très grande partie du public s'est tournée vers Pathé. La fréquentation de cinémas indépendants a chuté, quand bien même il avait une programmation destinée à un large public. Les copies de films sont bien plus nombreuses, dont plusieurs à Balaxert, par exemple. Les habitudes de consommation ont changé et les salles à écran unique ont eu de la peine à concourir. Ceux qui ont survécu sont ceux qui se situaient sur un terrain autre avec des films indépendants.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur les moyens de faire la différence entre cinéma indépendant et toute autre forme de cinéma, les salles les plus mena-

cées et sur la nature de ces menaces, les mesures les plus adéquates pour sauver les salles de cinéma indépendantes, l'intérêt d'une municipalisation pour ces cinémas, les garanties pour la Ville que d'éventuelles aides ne le soient pas à fonds perdus, la deuxième invite de la motion qui demande de créer un cinéma par quartier, les accords entre les distributeurs, les prix des films, les actions de communication sur les cinémas indépendants, le combat avec Pathé pour obtenir un film précis et les Cinéclubs.

Réponses

Historiquement, les cinémas indépendants travaillaient indépendamment des grands studios. Les films suisses ont par exemple tous été diffusés dans les salles de cinémas, pour la plupart indépendantes. M. Dutoit précise que ces salles sont complémentaires à Pathé, car les gens, même s'ils vont voir des films distribués dans de gros complexes et dans des salles de cinéma indépendants, ne vont pas choisir leur salle pour les mêmes raisons. Le Cinélux est la salle la plus menacée par le nécessaire passage rapide au numérique. Les salles de cinéma indépendantes se sont mises en commun afin de pouvoir garantir leur pérennité en ce qui concerne la modernité du matériel et de l'ameublement, entre autres. Des investissements sont nécessaires aujourd'hui, mais les salles ne peuvent pas investir aujourd'hui et d'un seul coup. Un dossier est prêt pour approcher différentes institutions en vue d'une aide apportée à ces investissements. Ils souhaitent aussi être capables de renouveler leur public. Le soutien serait donc unique, les salles n'ont pas vocation à être subventionnées. M. Dutoit rappelle l'aide apportée par les plans d'utilisation du sol et que les salles qui ont eu ces aides uniques n'ont, pour la plupart, pas perdu leur bail. Ceux qui ont perdu leur bail ont souffert d'autres malversations plus complexes. Les outils sont nombreux pour que les cinémas restent des cinémas. Le fait de faire plusieurs copies en pensant drainer plus de monde est une erreur, les entrées sont réparties et diminuées. Il ne serait pas viable d'avoir un cinéma par quartier si le public reste ce qu'il est. Les actions de communication passent surtout par la promotion du Cinépass. Les Cinéclubs étaient en principe l'affaire du Grütli, qui a laissé cela de côté, mais cela n'est pas rentable.

Séance du 8 avril 2013

Discussion finale

Une commissaire pense qu'il faut distinguer la globalité de la motion du cas particulier du Cinélux qui est dans une situation plus urgente. Elle souhaite que ce soit en ville de Genève que les cinémas soient maintenus, pas par quartier. Elle souhaite supprimer l'actuelle deuxième invite afin de la remplacer par celle qui voudrait que le Conseil administratif réponde aux besoins de ces cinémas

en fonction du dossier qui dressera l'état des lieux et qui sera bientôt fourni par M. Mottet.

Un commissaire souhaite une vue d'ensemble au travers d'un plan de mesures proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal. Suppression de la deuxième invite. Plusieurs commissaires insistent sur le fait que les mesures de sauvetage sont urgentes en ce qui concerne le Cinélux.

Un commissaire prend la parole pour soulever le fait que ce n'est pas à la Ville de Genève de sauver des bâtiments privés, il est presque certain que ce ne sera pas un *one shot* et que ce sauvetage coûtera sans doute à terme des millions.

Un autre commissaire s'exprime sur la question et refuse d'entrer en matière sur la question des bâtiments privés. S'il s'agissait d'un seul bâtiment qui pourrait être racheté par la Ville, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas et l'argent investi le sera sans doute à fonds perdus. Il rappelle que le bail peut être rompu très vite et que les changements d'activités sont très possibles et tout à fait légaux.

Un commissaire s'exprime pour préciser qu'à ce stade n'est souhaité qu'un plan de mesures du Conseil administratif qui sera soumis au Conseil municipal et que cela n'engage à rien. Il relève que le cinéma n'a rien d'obsolète, mais souffre d'un problème de marché. Il faut voir cela comme une aide à la culture qui elle n'est, par principe, pas rentable. Le Cinélux ne fonctionne pas à ce stade, car il faut l'aider à aménager sa salle, sans quoi il ne pourra pas rattraper son retard.

Une commissaire revient sur la première invite et souhaite que soient prises toutes les mesures adéquates rapidement pour sauver les cinémas de quartier et souhaite que la motion soit déposée en urgence en raison de la situation délicate du Cinélux.

Un commissaire explique le soutien de son groupe par les justifications culturelles de ces salles de cinéma et par le fait que Genève soit un moteur dans le cinéma suisse et que cela doit se poursuivre. Il n'est pourtant pas question d'acquérir des bâtiments, mais bien de soutenir ces salles au travers d'autres moyens tels que ceux proposés par le magistrat.

Un commissaire souhaite préciser que cette culture est tout de même rentable, car elle l'est à long terme. Si les cinémas indépendants fermaient, cela représenterait une forte perte culturelle pour Genève. Il regrette la position mercantile de certains commissaires.

Un commissaire pense qu'il faut vivre avec son temps et craint que cette motion fasse appel à d'autres sauvetages d'établissements privés dans le futur. Il rappelle que les salles du Grütli et du Spoutnik marchent sur les plates-bandes des cinémas indépendants, considère que des salles sont disponibles sur le territoire de la Ville de Genève pour envisager de nouvelles salles.

Un commissaire juge que la notion de quartier est centrale, un autre trouve que c'est un terme ambigu.

Une commissaire rappelle le fait que la vitalité de ces salles est celle de diffuser des films qu'on ne voit nulle part ailleurs. Elle ne souhaite pas qu'on parle des lieux où ils se situent, mais plutôt qu'on se concentre sur les programmations.

Propositions et votes des amendements

Première invite

- suppression de «dans un premier temps», «les plus adéquates», «de quartier encore existants»;
- ajout de «en Ville de Genève».

Cet amendement est accepté par 9 oui contre 1 non et 4 abstentions.

- suppression de «encore existants».

Cet amendement est accepté par 9 oui contre 5 non.

- nouvelle formulation: «de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève».

Cette nouvelle formulation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC).

Deuxième invite

- suppression de cette invite.

Cet amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 1 non (1 EàG) et 2 abstentions (2 LR).

Vote de la motion amendée

La motion ainsi amendée est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève.